



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 2005

*Groupement enseignement général*

Commissaire principal  
Jean-Emmanuel Perrin  
groupe A2

### Fiche de stratégie

**OBJET** :  sujet n° 3 : Depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

**P. JOINTE(S)** : /

La fin de la guerre froide, annoncée par la chute du mur de Berlin en 1989, puis l'effondrement de l'URSS et l'explosion du bloc des pays de l'est à partir de 1991, fut vécue comme un soulagement profond partagé par l'ensemble des populations du bloc de l'ouest, qui voyaient avec bonheur poindre la fin de l'équilibre damoclétien de la terreur.

Dans le même mouvement, le sentiment de forte probabilité d'une apocalypse nucléaire fut rapidement remplacé par celui d'incertitude et de doute, tous deux symptômes d'une pause stratégique et d'une latence des concepts doctrinaux, dans l'intervalle nécessaire à la recomposition géopolitique d'un monde nouveau. Or c'est au cours de ces années que se développèrent les principales initiatives en matière de dénucléarisation et de lutte contre la prolifération nucléaire.

S'il apparaît clairement aujourd'hui que la lutte contre la prolifération nucléaire constituait, après une course irrationnelle à l'armement, la stratégie la plus raisonnable dans le contexte d'après-guerre froide, celle-ci semble en réalité n'avoir été qu'un trompe-l'œil et contraint aujourd'hui les grandes puissances nucléaires à repenser une stratégie du nucléaire au sens large, plus active, voire plus interventionniste face à l'émergence de nouvelles menaces et de nouvelles puissances émergentes.

1. La lutte contre la prolifération nucléaire a constitué, après des années d'une course irrationnelle à l'armement, la stratégie la plus raisonnable dans le contexte d'après-guerre froide.
  - a. Après le « MAD », revenir à la raison.

Avec l'effondrement du bloc soviétique, la probabilité de dégénérescence de l'opposition entre les deux blocs issus de la guerre froide en un conflit nucléaire généralisé s'amenuise

très sensiblement. Les Etats-Unis, restés fidèles en dernier ressort au concept « MAD » qui garantissait la capacité de destruction mutuelle assurée, avaient désormais la conviction qu'ils ne seraient plus en situation de devoir recourir à court terme à l'emploi de leur arsenal nucléaire. Le scénario catastrophe du Docteur Folamour était donc temporairement relégué à son domaine d'expression premier : le septième art.

Ainsi, le concept adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Rome les 7 et 8 novembre 1991, annonçait-il de manière indiscutable la réalité de l'atténuation de cette menace : « Une agression de grande ampleur est aujourd'hui beaucoup plus improbable, et le délai d'alerte important ». Au sommet de Londres suivant, les alliés décident de modifier le principe de la riposte graduée, pour tenir compte d'une dépendance moins grande à l'égard de l'arme nucléaire. Mais, tel un tabagique annonçant qu'il envisage de s'arrêter de fumer, la tempérance des propos laissait présager de possibles revirements ultérieurs.

b. De la dénucléarisation à la lutte contre la prolifération : une logique de paix ?

Cette nouvelle donne stratégique est l'amorce d'une phase de dénucléarisation, amorcée tant bien que mal vingt ans plus tôt, aux heures les plus sombres de la guerre froide : ainsi, le traité SALT I de 1972 aboutit-il à une diminution des arsenaux américains et russes. Le traité ABM de 1972 permettait d'interrompre temporairement l'éternelle compétition entre l'épée et le bouclier. Les négociations START I n'aboutiront quant à elles qu'en 1994. Mais cette démarche louable ne semblait malheureusement nourrir pour seule vocation que celle d'éviter le pire, tout au moins de négocier une pause nécessaire dans un contexte international très tendu.

Les étapes de dénucléarisation des arsenaux des deux grands ont trouvé plus tard un nouvel écho au travers du traité de non-prolifération, adopté notamment par la Chine, la France, la Russie et Etats-Unis. De même, plusieurs pays, dont les Etats-Unis, la France ou le Canada avaient adopté dès 1987 un régime limitant l'exportation des technologies balistiques liées aux missiles : le « Missile Technology Control Regime (MTCR) ».

Dans cette même logique, les Etats-Unis mettaient en œuvre dès 1992 les accords 'Nunn-Lugar' qui prévoyaient un ensemble de programmes d'aide à la Russie dotés d'environ 300 millions de dollars par an ; ces accords s'exercèrent dans les domaines de la sécurité et de la sûreté des armes, des installations de stockage, de l'aide au traitement des incidents nucléaires et à la destruction d'installations chimiques, ainsi qu'au contrôle des armes et des matières et du démantèlement des armes et installations industrielles.

L'ensemble de ces démarches de lutte contre la prolifération toucha à son apothéose avec la signature du traité de bannissement de l'arme nucléaire CTBT, indiquant en cela la direction la plus favorable à suivre pour l'avenir du monde.

2. La lutte contre la prolifération semble en fait n'avoir été qu'un trompe-l'oeil et contraint les grandes puissances nucléaires à repenser une stratégie du nucléaire au sens large plus active, voire plus interventionniste.

a. Un marché de dupes.

La lutte contre la prolifération s'apparente à la quête du Saint Graal ; elle se révèle indispensable mais tout aussi désespérante : ainsi, le traité START I aboutit certes à une diminution des arsenaux nucléaires russes et américains. Dans la réalité toutefois, cette diminution quantitative s'est accompagnée d'un profond réaménagement qualitatif des performances destructrices des protagonistes.

Le traité antimissile balistique partait quant à lui d'une constatation de bon sens. En fait, les recherches scientifiques se sont poursuivies à un rythme tout aussi soutenu que par le passé, notamment dans le domaine de la neutralisation et celui des anti-missiles de haute vitesse.

De même, le traité de non-prolifération est apparu comme un trompe-l'œil dès sa signature, aussi bien en raison de son caractère ségréatif limité à cinq pays qu'en raison de l'autorisation notoire faite à Israël de posséder des têtes nucléaires et des vecteurs d'emport.

De plus, la non-prolifération ne peut être légitimement défendue et acceptée par les pays ne possédant pas l'arme nucléaire qu'à une double condition : la première est la certitude qu'en échange de leur renoncement à tout programme nucléaire militaire, ces pays obtiennent la garantie de ne jamais être désignés comme cible potentielle de cette arme. La deuxième est le souhait qu'en cas de menace de frappe nucléaire par un pays tiers, ces ENDAN<sup>1</sup> bénéficieraient de la protection nucléaire d'une grande puissance nucléaire par élargissement de la dissuasion à leur territoire. Or aucune de ces deux conditions n'est aujourd'hui officiellement reconnue, tant elles interfèrent profondément avec la doctrine nucléaire mise en place par ces mêmes grandes puissances.

Enfin, les systèmes de veille anti-prolifération, aussi sophistiqués soient-ils, se sont révélés globalement bien inopérants, les services spécialisés américains ayant été apparemment surpris par les essais indiens et le tir d'une fusée balistique par la Corée du nord.

#### b. Faire face à la nouvelle donne stratégique mondiale.

Les essais nucléaires indiens et pakistanais ont rompu durablement les digues de la non-prolifération. De fait, cohabitent aujourd'hui un discours officiel de la non-prolifération et une réalité géopolitique et stratégique qui en rendent l'application de plus en plus illusoire. De proche en proche, les facteurs de souveraineté, d'indépendance et de fierté nationale, de parade aux tentations hégémoniques, de réponse aux antagonismes ancestraux, d'intégrisme religieux enfin, vont inéluctablement modifier la donne stratégique nucléaire mondiale.

D'autres puissances régionales montrent aujourd'hui leur souhait d'accéder au rang de puissance nucléaire, dans un cadre plus ou moins contrôlé : l'Iran, l'Afrique du sud, la Corée du nord, l'Algérie et le Japon sont autant de pays qui se réclament de l'une des raisons précédemment évoquées. De plus, l'hypothèse de l'emploi terroriste de l'arme nucléaire, sous la forme atténuée de bombe « sale » (dans un premier temps), ne peut être ignorée plus longtemps.

Il convient donc d'admettre que la stratégie nucléaire ne peut plus se limiter à la lutte contre la prolifération : d'abord parce que celle-ci s'est révélée globalement inopérante et a contribué à masquer l'amélioration qualitative de l'arsenal nucléaire des grandes puissances nucléaires pendant la pause stratégique de l'après guerre froide ; ensuite parce qu'elle ne prend pas en compte l'émergence de l'ensemble des nouveaux acteurs du nucléaire militaire.

### 3. Conclusion

C'est à une nouvelle obligation d'interventionnisme mondial que doivent aujourd'hui faire face les grandes puissances nucléaires, dans un temps où se définit progressivement un nouvel ordre mondial où le nucléaire constitue un attribut indispensable et incontournable de la puissance politique et diplomatique.

Entre interdire absolument l'accès de certains pays à cette technologie, et en reconnaître la possession à certains autres, il existe toute une palette de mesures qui peuvent aller de l'invasion (prétexte irakien) aux négociations secrètes et aux échanges monnayés de technologies. C'est de l'usage parfois contradictoire de ces nouveaux effets de levier que naîtront vraisemblablement les grandes instabilités de notre monde au XXI<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> ENDAN : Etats non dotés de l'arme nucléaires.